



Les nouvelles opportunités d'Interreg III

Volet

Volet A – Coopération transfrontalière

Échelle géographique

Provinces, départements et cantons dans les zones de frontière contiguës

Finalités

Création de pôles socio-économiques transfrontaliers

Programmes qui concernent la Vallée d'Aoste

- ▶▶ Italie–France "ALCOTRA"
- ▶▶ Italie–Suisse

Volet

Volet B – Coopération transnationale

Échelle géographique

Vastes regroupements de régions

Finalités

Promotion de l'intégration territoriale

Programmes qui concernent la Vallée d'Aoste

- ▶▶ Espace Alpin
- ▶▶ Méditerranée occidentale

Volet

Volet C – Coopération interrégionale

Échelle géographique

Tout le territoire de l'Union européenne

Finalités

Améliorer l'efficacité des politiques et des instruments de développement régional et de cohésion

Programmes qui concernent la Vallée d'Aoste

- ▶▶ Zone Méridionale

Le 23 mai 2000 marque le début d'une nouvelle période dans la coopération continentale pour l'Union européenne. En effet, avec la publication de la "Communication aux États membres" de la part de l'Union européenne, la troisième phase de l'initiative Interreg est officiellement lancée; elle couvre la période 2000-2006 et son objectif est toujours de transformer les frontières entre les nations d'obstacles en pivots du développement et de l'intégration européenne. Avec la troisième phase, toutefois, cet objectif devient encore plus ambitieux, car il vise à atteindre un niveau d'intégration plus élevé, qui implique tous les aspects de la coopération: le choix des partenaires, les processus d'élaboration des projets ainsi que, surtout, les modalités de mise en œuvre des projets et la création de véritables structures communes de coopération.

En harmonie avec les orientations d'Interreg III, trois secteurs ont été déterminés pour les projets, auxquels correspondent trois échelles géographiques d'intervention différentes: la **coopération transfrontalière** ("volet A"); la **coopération transnationale** ("volet B") et la **coopération interrégionale** ("volet C") (voir tableau récapitulatif).

Cette structure en volets ouvre une perspective de coopération extraordinairement large aux opérateurs, pouvant situer chaque initiative dans une vision intégrée par celles d'autres réalités. De plus, il est maintenant possible de réaliser des projets, qui ne trouveraient pas de débouchés à l'échelon local, sur une très vaste échelle géographique.

Les programmes concernant la Vallée d'Aoste: thèmes, bénéficiaires et fonds

De quelle façon ces grands axes de l'intégration européenne peuvent-ils s'adapter aux réalités locales et, en particulier, à la Vallée d'Aoste?

Le trait d'union entre les perspectives continentales et le développement local est représenté par l'ensemble des "programmes d'initiative communautaire" (PIC), qui concernent les frontières d'espaces de coopération déterminés; ceux-ci sont formulés, aussi bien par les autorités nationales et locales que par des sujets ayant des finalités et des intérêts collectifs.

La Vallée d'Aoste, en particulier, est impliquée dans deux programmes de coopération transfrontalière (Interreg III A: Italie–France et Italie–Suisse), dans deux programmes de coopération transnationale (Interreg III B: Espace Alpin et Méditerranéen occidental) et dans deux autres programmes de coopération interrégionale (Interreg III C).

Interreg IIIA Italie-France (Alpes Latines Coopération Transfrontalière – ALCOTRA)

L'aire géographique

Ce programme concerne l'ensemble de la frontière alpine entre l'Italie et la France et il implique cinq régions: trois régions italiennes (Vallée d'Aoste, Piémont et Ligurie) et deux françaises (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur).



Les secteurs de coopération

Territoire, identité et compétitivité: voici les trois grands axes de ce programme.

Pour ce qui est du **territoire** (Axe 1), l'objectif général est de favoriser le développement durable au moyen d'une gestion et d'une promotion intégrée des ressources naturelles (espaces urbains, zones rurales et aires protégées). La coopération sur les thèmes de la prévention des risques naturels et environnementaux et de la protection civile fait également partie de ce premier axe.

La coopération franco-italienne veut aussi renforcer l'**identité transfrontalière** (Axe 2), dans le cadre de la citoyenneté européenne. C'est dans ce sens que seront prises les initiatives en faveur de la mobilité et du système des transports dans les zones intéressées, les actions visant à développer l'emploi des nouvelles technologies et les politiques de sauvegarde de la culture traditionnelle. La création de l'identité devra, en outre, passer à travers l'élimination des barrières nationales dans le domaine des services sanitaires et sociaux, en particulier pour ce qui est de leur accès, et dans le secteur des politiques des jeunes (systèmes scolaires, de formation et d'accès au marché de l'emploi).

Dans le domaine économique, le programme finance les initiatives en mesure d'accroître la **compétitivité** (Axe 3) des zones frontalières, en particulier dans les secteurs qui caractérisent le plus le système local: l'économie rurale, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises et le tourisme.

Les bénéficiaires finaux

Le programme ALCOTRA s'adresse à de nombreux bénéficiaires, qui varient pour chaque mesure.

Les administrations locales peuvent présenter des projets concernant le territoire, ainsi que les parcs, les organismes publics responsables de la gestion du territoire, la protection civile, le Secours alpin, les Sapeurs-pompiers et tous les organismes, les associations et les consortiums œuvrant dans ce secteur.

Les projets concernant l'identité, en revanche, peuvent être présentés par les institutions publiques, par des sujets privés (transports et sociétés de l'information), par des organismes culturels, des écoles, des établissements de formation, des universités et des agences pour l'emploi.

Les bénéficiaires finaux des interventions sur la compétitivité sont aussi bien les organismes publics que les opérateurs privés engagés dans les différents secteurs (agriculture, artisanat, petite et moyenne entreprise, tourisme), mais aussi les universités et les centres de recherche.

Interreg IIIA Italie–Suisse

L'aire géographique

Ce programme concerne la frontière, extérieure à l'Union européenne, entre l'Italie et la Suisse. Il implique la Vallée d'Aoste, quatre provinces piémontaises (Bielle, Novare, Verbano-Cusio-Ossola et Vercell), quatre lombardes (Côme, Lecco, Sondrio e Varèse), la Province autonome de Bolzano et trois cantons suisses (Valais, Tessin et Grisons).



Les secteurs de coopération

Les interventions prévues recouvrent les secteurs principaux des réalités locales: l'économie, les institutions, l'environnement, la culture et le domaine social.

Afin de favoriser un **développement équilibré** des zones transfrontalières (Axe 1), ce programme soutient des initiatives de coopération dans le domaine rural, ou bien entre les systèmes locaux de production, ou encore dans le secteur touristique. La **gestion du territoire** et la **sauvegarde du patrimoine environnemental et rural** (Axe 2) font également l'objet de financements et une attention particulière est accordée au patrimoine artistique, culturel et du bâtiment, ainsi qu'aux infrastructures et aux systèmes de transport. Le domaine **culturel** et **social**, ainsi que le contexte **institutionnel** (Axe 3), peuvent être concernés par la coopération avec des projets favorisant le développement coordonné des ressources humaines et la connaissance des territoires et de leurs spécificités.

Les bénéficiaires finaux

Les Régions, la Province autonome, les Cantons et les collectivités locales sont parmi les bénéficiaires dans tous les cadres de coopération. Un rôle important de promotion des initiatives de coopération transfrontalière dans le secteur économique est confié aux entrepreneurs privés et à leurs organisations associatives, ainsi qu'à des organismes tels que les Chambres de Commerce. Les systèmes de formation des deux Pays (écoles, établissements de formation, universités) sont également impliqués dans ce programme, tout comme les instituts de recherche. Dans le secteur de la mise en valeur du patrimoine culturel et de l'environnement, différents sujets sont impliqués, des consortiums de sauvegarde aux zones protégées, aux organismes ecclésiastiques.



Interreg IIIB Méditerranée occidentale - Medocc

L'aire géographique

Ce programme concerne les territoires de l'arc occidental de la Mer Méditerranée et il implique l'Italie, la France, l'Espagne, le Portugal et Gibraltar (Royaume Uni). Les Pays tiers de la rive méridionale de la Méditerranée et la Suisse font également partie de l'espace Medocc. Treize régions italiennes participent à ce programme, dont les régions septentrionales non maritimes (Vallée d'Aoste, Piémont et Lombardie), qui contribuent à jouer un rôle de charnière entre le bassin méditerranéen occidental et l'Europe centrale. Pour ce qui est de la France, ce même rôle est tenu par la Région Rhône-Alpes.



Les secteurs de coopération

Ce programme prévoit une coopération sur une échelle très vaste, avec des objectifs stratégiques convergeant sur quatre pôles: rôle stratégique du bassin méditerranéen (Axe 1), développement du territoire et systèmes urbains (Axe 2), transports et société de l'information (Axe 3), mise en valeur du patrimoine et développement durable (Axe 4).

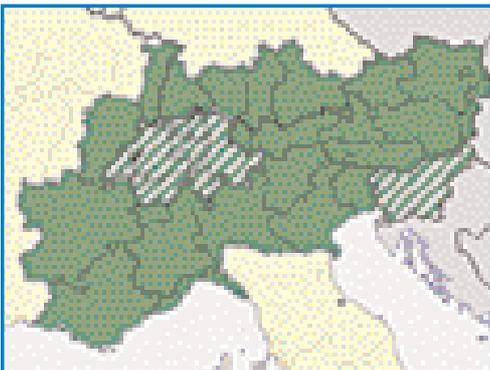
Les bénéficiaires finaux

Vu leur caractère stratégique, ces projets impliquent essentiellement des organismes publics, des universités et des instituts de recherche.

Interreg IIIB Espace Alpin

L'aire géographique

Il s'agit d'un programme concernant la portion de territoire européen occupée par les régions de l'arc alpin. Sept régions italiennes sont impliquées, dont la Vallée d'Aoste. La France, l'Allemagne et l'Autriche participent aussi à ce programme, ainsi que trois Pays ne faisant pas partie de l'Union européenne: la Suisse, la Slovénie et le Liechtenstein.



Les secteurs de coopération

Les interventions prévues dans le cadre de ce programme sont essentiellement de type stratégique. L'objectif est, en effet, de promouvoir la compétitivité de l'ensemble de l'espace alpin (Axe 1), de développer les systèmes de transport durable (Axe 2) et de gérer de manière avisée la nature, le paysage et le patrimoine culturel (Axe 3).

Les bénéficiaires finaux

Comme dans le cas de Medocc, ces projets impliquent surtout des organismes publics, des universités et des instituts de recherche.

Interreg IIIC

L'aire géographique

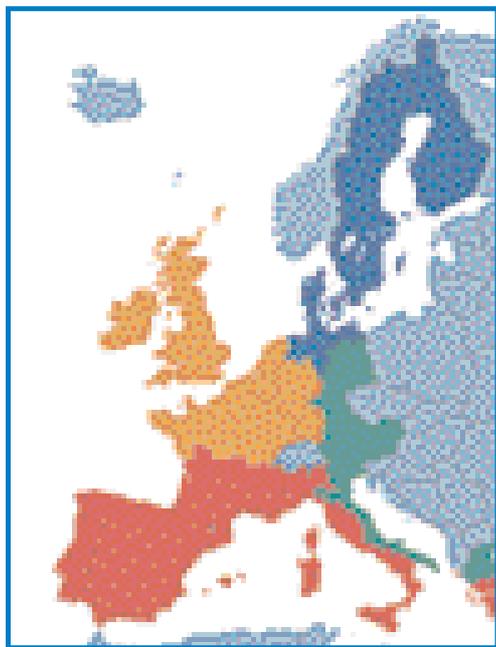
La coopération interrégionale peut s'appliquer dans toutes les régions de l'Union européenne sans contrainte de contiguïté territoriale. Lors de la répartition du territoire européen en quatre secteurs géographiques, la Vallée d'Aoste a été placée dans la «Zone Méridionale». Cependant, dans le cadre de la coopération interrégionale, chaque région peut coopérer avec n'importe quelle autre région de l'Union européenne, indépendamment de la répartition territoriale et des espaces géographiques d'appartenance.

Les secteurs de coopération

Ce programme finance des opérations-cadres régionales dans le but de garantir que la coopération s'intègre mieux dans le développement rural, ainsi que des projets de coopération et des réseaux destinés à relier les différentes régions sur le développement et sur les modalités de réalisation des projets.

Les bénéficiaires finaux

Les bénéficiaires varient selon les typologies d'intervention prévues. Les régions et les organismes publics régionaux peuvent participer aux opérations-cadres; les établissements et les organismes publics peuvent participer aux projets individuels et aux réseaux. ◀



LES RESSOURCES FINANCIÈRES D'INTERREG III

(en millions d'€)

Programme	Total de l'investissement	Investissement pour l'Italie	Investissement pour la Vallée d'Aoste	Repartition des investissements
Interreg IIIA Italie-France	158	95	28	▶▶ 40% UE ▶▶ 55% État/Région/Autres organismes publics ▶▶ 5% privés
Interreg IIIA Italie-Suisse	84	74	6,5	▶▶ 34% UE ▶▶ 34% État/Région ▶▶ 32% Autres organismes publics + privés
Interreg IIIB Méditerranée Occidentale	194	96,7	(*)	▶▶ 50% UE ▶▶ 50% État
Interreg IIIB Espace Alpin	124	49	(*)	▶▶ 50% UE ▶▶ 50% État
Interreg IIIC	503	51,1	(*)	▶▶ 50% UE ▶▶ 35% État ▶▶ 15% bénéficiaires (Région)

(*) Puisque les disponibilités financières n'ont pas été attribuées au départ, plus les régions participent à la réalisation du programme plus élevé est le financement dont elles bénéficient.